

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIELHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET D'ACTOTHEQUE

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

Vu, le compte-rendu du Conseil Syndical du 15 décembre 2023 ;

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu la délibération DCS2024_37 du 30 septembre 2024 autorisant la signature de la convention de partenariat avec les collectivités territoriales et leurs établissements, dans le cadre du projet d'actothèque ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Le marché d'innovation conclu par le consortium Publica IA et Numérian a pour objet la création d'une plateforme transversale dites « Actothèque » (Actothèque d'Actes Administratifs) – Publica IA (Assistance IA pour génération de documents).

Compte tenu de la volonté de Numérian d'améliorer la relation de partenariat avec les collectivités territoriales, notamment celles qui lui ont fait confiance pour l'expérimentation, le Président souhaite proposer un avenant à la convention conclue avec les collectivités expérimentales pour apporter des éléments supplémentaires.

Il est annexé à la présente délibération :

- La convention initiale de partenariat dans le cadre du projet d'actothèque ainsi que son avenant.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le Président à faire parvenir l'avenant à la convention de partenariat avec les collectivités territoriales et leurs établissements, dans le cadre du projet d'actothèque ;**
- **Approuve la signature de l'avenant de ladite convention ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024

Le Président,



Jérôme BERNARD